

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 19/07/2016
Conseillers élus : 11

Séance du : 25/07/2016
Présents : 08

Date d'affichage : 28/07/2016
Votants : 11

L'an deux mil seize et le vingt-cinq du mois de juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, CHASSAGNE Marie-Claude, PICHON Mikaël, CROZET Marie Colette, LAMETAIRIE Gilles, TREUILLET David

Excusés : MABILY Didier, BONIN-DUFOUX Éric, FERREIRA David

A été nommée secrétaire de séance : Daniel BORDET

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

MAPA AMENAGEMENT DU BOURG Point sur les travaux

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire un point sur les travaux concernant l'aménagement du Bourg.

Au vue de la vitesse excessive sur la Route Départementale 22 et afin d'accroître la sécurité au centre du Bourg, la commune a fait part de demandes au maître-d'œuvre qui a retransmis au Département.

- Mettre en place des balises à la sortie du bourg dans le sens Bourgvilain – Saint-Point
- Marquage au sol d'une bande blanche le long d'une bordure à l'entrée du village dans le sens Saint Point – Bourgvilain
- devant l'épicerie / bar mise en place de plots en béton pour éviter que les gens se garent sur le trottoir à ras le commerce
- faire procéder au marquage au sol vers l'ilot pour indiquer le sens de passage
- faire procéder à un marquage au sol en forme de "zig-zag" devant la résine au niveau du bar/épicerie
- déplacement des panneaux "zone 30" en direction de Montval, les mettre au niveau de la poterie
- enlever le panneau STOP accoler à l'Auberge Larochette, et ne pas en mettre dans ce carrefour

Au vue de ces demandes une réunion, est programmée fin août entre la commune, le maître-d'œuvre et le département pour réajuster au mieux aux attentes du marché qui est de sécuriser le Bourg.

DEVIS PARQUET SALLE DE CLASSE

Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé que les parquets des salles de classe soient traités.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander des devis.

Au vu de ces devis, le Conseil Municipal fera au mieux pour répondre à la demande qui émane du dernier conseil d'école.

MONUMENT AUX MORTS

Le Maire forcée de constater l'incivilité de certains envers le monument aux morts qui se garent au ras de celui-ci, propose au Conseil Municipal de le protéger.

- La Municipalité va donc demander des devis afin de préserver au mieux ce monument.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 22h45